

# Compte rendu

## Conseil Municipal du 24 Août 2020 à 20h00

**Présents** : BUONO David, DONNEN Marie-Claire, HENRY David, GORENDS Roger, DUDEK Eric, MANGEOT Sylvie, LEGUILLETTE Mariette, BITSCH Lauryn, THIL Yolande

**Excusée** : MANGEOT Sabine (pouvoir pour DONNEN Marie-Claire)  
MANGEOT Didier (pouvoir à MANGEOT Sylvie)

**Secrétaire de séance** : MANGEOT Sylvie

Ouverture du Conseil Municipal à 20h00

Mr le Maire demande l'ajout d'un point en début de séance :  
Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences : Validation des attributions de compensation provisoires 2020

### 1) Délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner les délégations suivantes à Mr le Maire :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- procéder, dans la limite du montant d'emprunt fixé par le budget de l'exercice en cours, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change et passer à cet effet les actes nécessaires
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien et ce sur l'ensemble de la commune
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est générale et couvre l'ensemble des contentieux.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
- De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une ZAC et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.
- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## 2) Délégations accordées aux adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner les délégations suivantes aux adjoints :

Mme Marie-Claire DONNEN, 1<sup>ère</sup> Adjointe : délégation de fonction dans les secteurs suivants : urbanisme : instruction et la signature des actes décisionnels relatifs aux autorisations d'utiliser le sol tels que les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux, le permis de construire, d'aménagement et de démolir.

Mr David HENRY, 2<sup>e</sup> Adjoint : délégation de fonction dans les secteurs suivants : entretien des biens communaux (Eglise, cimetière, mairie, logements, école), organisation, sécurité et suivi du travail du personnel communal.

Ces délégations sont données aux adjoints à compter de ce jour, à savoir le 24.08.2020

## 3) CLECT : Nomination délégués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer en tant que délégué à la CLECT : (Commission locale d'évaluation des charges transférée) au sein de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

TITULAIRE : Mme Marie-Claire DONNEN - Ferme de Neuvron - 54800 OLLEY

Suppléant : Mr David BUONO - 01 Rue Henri Mangin - 54800 OLLEY

## 4) Bons de rentrée scolaire 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les bons de rentrée scolaires seront attribués selon les critères suivants :

- A partir de 11 ans (dans l'année scolaire) jusqu'au BAC : 50 €
- A partir du BAC jusqu'à 22 ans : 80 €.

Ces montants seront versés sur présentations des pièces justificatives suivantes :

- Certificat de scolarité
- Document CAF (justifiant l'adresse de rattachement)
- RIB ou RIP

## 5) Bons de rentrée scolaire 2020

Suite à la précédente convention de mise à disposition de personnel signée en date du 29.04.2017, et arrivée à échéance, le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention pour la même durée.

Les conditions de rémunération reste inchangées à savoir rémunération en fonction de son grade d'origine, pour cette fonction, par la commune de Olley qui se fera rembourser par l'AFR.

Pour ce renouvellement, une nouvelle convention de mise à disposition de personnel sera établit entre la commune de OLLEY et l'AFR de Olley

Le Conseil Municipal de Olley, accepte la mise à disposition de Mme TECHER et autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

## 6) Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences : Validation des attributions de compensation provisoires 2020

Suite au courrier de la Communauté de Communes en date du 04.02.2020, fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2020,

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce versement en faveur de la commune d'un montant de 4 725.34 € pour 2020.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le versement de cette dotation.

FIN DU CONSEIL 21h54

Fait le 27.08.2020

David BUONO  
Maire de Olley